

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance extraordinaire du **mercredi 27 juin 2025**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue virtuellement au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau (virtuel)	Président
M. Gabriel Dagenais	Vice-président
Mme Geneviève Bourgeois (virtuel)	
M. Alexandre Girard-Duchaine (virtuel)	
Mme Marie-Ève Laframboise (virtuel)	
Mme Stéphanie Leclerc (virtuel)	
Mme Véronique Menand (virtuel)	
M. André Mongeau	
Mme Julie Moreau (virtuel)	
M. Charles Perreault (virtuel)	
M. Pascal Savard (virtuel)	
M. Normand Sénéchal (virtuel)	
M. Pierre-Luc Tremblay (virtuel)	
Mme Marie-Hélène Vigeant	
M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 18 h 04).

3.0 Constatation de la conformité de la procédure de convocation de la séance

À la demande du président, M. Martin Barbeau, il y a constatation de la légalité de la procédure de convocation par le secrétaire général, M. Louis Piché, de la présente séance extraordinaire.

4.0 Adoption de l'ordre du jour

493^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

Le 25 juin 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la vice-présidence M. Gabriel Dagenais et des administrateurs M. Charles Perreault, M. Normand Sénéchal et Mme Marie-Hélène Vigeant, vous êtes par la présente convoqués à une **séance extraordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu le **vendredi 27 juin à 18h00** à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts. Il est prévu que la majorité des membres du conseil d'administration participeront à distance à la séance extraordinaire.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Constatation de la conformité de la procédure de convocation de la séance
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Gouvernance (*temps estimé : 30 minutes*)
 - 6.1 Effets des coupures: orientations pour la planification budgétaire, la minimisation des effets sur l'éducation des élèves et la rétention du personnel et de l'expertise - Adoption – Possibilité de huis clos ([docs 6.1](#))
- 7.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Période de questions - Public

Madame Margarita Solis, présidente du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage, demande si le comité de parents et le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage peuvent se joindre au conseil d'administration pour soutenir un positionnement à l'encontre des coupures annoncées par le ministère de l'Éducation.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que les droits de parole sont différents et que ces instances devraient plutôt faire leurs représentations via la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ).

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, mentionne que le directeur général est désigné par le gouvernement, que le conseil d'administration n'est peut-être pas le meilleur canal pour des représentations et que la FCPQ aura probablement plus d'impact que le conseil d'administration.

Mme Solis indique qu'un suivi doit être fait par la FCPQ à la rentrée scolaire.

6.0 GOUVERNANCE

6.1 Effets des coupures : orientations pour la planification budgétaire, la minimisation des effets sur l'éducation des élèves et la rétention du personnel et de l'expertise - Adoption

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'en vertu des communications reçues de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (ci-après nommée FCSSQ), une réunion est prévue le 3 juillet prochain pour discuter des coupures, principalement pour :

- 1. partager les réalités;
- 2. rappeler aux membres leurs fonctions.

M. Barbeau souligne aussi que contrairement à ce qui a été soulevé dans certains échanges écrits entre les membres du conseil d'administration, les membres du CA ont adopté le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'unanimité. M. Barbeau souligne également qu'un budget déficitaire n'est pas un objet de discussion en vertu de la lettre reçue de la sous-ministre de l'Éducation.

Le vice-président du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais, indique que la demande d'une réunion extraordinaire pour un positionnement du conseil d'administration est une demande conjointe de lui-même et des administrateurs M. Charles Perreault, M. Normand Sénéchal et Mme Marie-Hélène Vigeant. Suite à la rencontre d'information du 16 juin, il y a une préoccupation envers l'austérité annoncée et ils sont d'avis qu'un positionnement est à adopter puisqu'il est insuffisant de prendre note des dommages.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande ce qui est proposé.

Le vice-président du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais, indique que le projet de résolution soumis par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, est la base de ce qui est proposé, mais qu'il faudrait aller un peu plus loin puisque les coupures affectent les enfants, les élèves, le personnel et la capacité du système à livrer les services auxquels les élèves ont droit. M. Dagenais indique qu'il aimerait une planification budgétaire en parallèle qui illustre l'effet des coupures. Une ligne devrait être dédiée et illustrer s'il y a refus de se conformer. Cela créerait par conséquent un déficit. Il faudrait donc deux portraits de situation.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que le conseil d'administration n'est pas en mesure d'adopter le budget avant l'automne et que préparer deux budgets ne permettrait pas d'arranger quelque chose au-delà de créer une surcharge de travail pour le personnel.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'effectivement ceci aurait pour effet de créer une surcharge de travail. De plus, celui-ci précise que le budget ne peut pas être terminé puisque les vraies données n'ont pas été transmises par le ministère de l'Éducation, que les coupures ont été annoncées après les plans d'effectifs et que des modulations et des précisions sont encore apportées à ce jour. Il est précisé que les opérations budgétaires vont de l'avant pour que les décisions puissent avoir du sens.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait état aux membres de ce qui est envisagé comme coupure et comme réorganisation, ainsi que des contraintes perçues, en précisant que le tout est encore en évolution. Celui-ci indique que lorsque l'analyse sera complétée, le tableau sera transmis au conseil d'administration en toute transparence. Celui-ci précise qu'il y aura nécessairement des impacts sur les services à l'élève.

Le vice-président, M. Gabriel Dagenais, indique qu'avant les coupures, le CSSL était déjà dans une situation sous optimale et qu'il ne faut pas renoncer et accepter des reculs majeurs. M. Dagenais mentionne qu'au-delà d'avoir deux budgets, il faudrait avoir deux scénarios en parallèle pour donner de la latitude aux administrateurs pour identifier les mesures à ne pas adopter et contribuer au mouvement québécois afin de soulever que la demande est exagérée, tant pour la mission employeur que pour la mission réussite.

Le vice-président, M. Gabriel Dagenais, est préoccupé par la charge de travail et les problèmes de santé pour des années dans l'organisation. Celui-ci indique que la résolution envisagée pourrait avoir un impact sur les demandes et l'attitude du gouvernement.

L'administrateur, M. Pascal Savard, indique qu'il est en accord avec une dénonciation, mais pas avec le fait d'imposer une surcharge de travail en demandant deux budgets. De plus, celui-ci note qu'il ne sait pas encore ce qui va se passer avec ce qui a été annoncé, notamment si les surveillants d'élèves seront remplacés.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que dans certains cas, par exemple dans une classe, ils ne pourraient pas être remplacés. Pour la surveillance du midi, il n'y a pas d'impact puisque les surveillants sont payés par la contribution des parents. M. Tardif précise que pour les employés de soutien, il y aura des impacts, tout dépendamment d'où sont les postes et quels établissements doivent avoir leurs budgets définitifs pour la prise de décision.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, explique qu'un premier volet de la résolution est un volet davantage à caractère politique, les médias devraient reprendre ces points. M. Tremblay indique avoir fait des modifications au projet de résolution. Le deuxième volet vise à documenter les impacts et non à requérir un deuxième budget. Les impacts sur les services à l'élève sont particulièrement importants à documenter. M. Tremblay indique qu'un point d'équilibre est à atteindre puisque l'objectif n'est pas d'alarmer, mais de dénoncer, le conseil d'administration ayant une responsabilité dans les actions qui devront être prises.

L'administrateur, M. Alexandre Girard-Duchaine, indique être en accord avec M. Tremblay, précise ne pas vouloir placer la direction dans une mauvaise position et constate que le conseil d'administration n'est pas décisionnel dans un contexte d'annonce ministérielle. L'imputabilité est questionnable ainsi que l'autonomie du conseil d'administration. Le système de compression existant ne permet pas de présenter deux budgets, dont l'un où l'organisation serait déficitaire.

Néanmoins, l'administrateur, M. Alexandre Girard-Duchaine, mentionne qu'il serait pertinent d'identifier les postes coupés et les impacts s'il y a un arbitrage, ainsi que la manière d'y parvenir. M. Girard-Duchaine mentionne également que si des décisions sont à prendre, ce sera au niveau du budget. Toutefois, celui-ci souligne un problème de gouvernance dans le réseau de l'éducation et une ingérence du ministère de l'Éducation.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'il n'est pas réaliste de faire deux budgets, mais qu'un tableau de suivi documente le tout et qu'une reddition de compte sera faite au conseil d'administration. L'option d'avoir un déficit n'est toutefois pas envisageable.

Arrivée de l'administratrice, Mme Geneviève Bourgeois.

(Incidence : Il est 18 h 50.)

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique pouvoir être d'accord avec un projet de résolution, mais que toutefois le choix des mots est important. Il faut éviter les jugements sur la gestion du gouvernement et parler de préoccupations plutôt que faire des demandes.

L'administratrice, Mme Véronique Menand, s'interroge sur la diminution de cinq conseillers pédagogiques.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que les cinq postes vacants ne seront pas remplacés, mais qu'ils ne seront pas retirés du plan d'effectifs.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que plusieurs directions seront associées à un même conseiller pédagogique.

Mme Menand demande comment le personnel est informé.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que les présidents de syndicats seront rencontrés et que le tout sera présenté aux membres du centre administratif et aux employés avant les vacances d'été. M. Tardif précise que ce qui est envisagé sera présenté au comité de répartition des ressources dans la première semaine de juillet.

L'administratrice et directrice du service des ressources éducatives, Mme Stéphanie Leclerc, explique qu'un exercice est fait au service des ressources éducatives afin qu'il y ait le moins d'impact possible. Des conseillers pédagogiques changeront de projet d'accompagnement. La répartition fera en sorte que toutes les écoles auront un service.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande quelle est la source budgétaire pour répondre aux exigences de restrictions budgétaires.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que sur l'ensemble du budget du CSSL, 75 % à 80 % des dépenses sont liées aux salaires qui font l'objet de conventions collectives. Une autre partie importante est constituée de dépenses incompressibles. Il est donc difficile d'atteindre les objectifs imposés.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, propose de remettre le positionnement du conseil d'administration sur le point 6.1 à une date ultérieure, soit le 9 juillet, après la rencontre entre les présidents du conseil d'administration et la FCSSQ qui doit se tenir le 3 juillet 2025.

Un point d'ordre est demandé par le vice-président, M. Gabriel Dagenais, relativement à la proposition.

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, indique qu'il n'y a pas, au sens des règles de procédure régissant la tenue des séances du conseil d'administration, d'infraction aux règles d'assemblée quant à l'ordre et au document devant entourer le déroulement des assemblées.

Les membres échangent sur la possibilité de remise à une date ultérieure.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande le vote quant au report du positionnement, la proposition :

494^e RÉSOLUTION :

D'ATTENDRE à une date ultérieure après le 3 juillet, date d'une rencontre avec la Fédération de centres de services scolaires du Québec, possiblement le 9 juillet, afin que le conseil d'administration se positionne par résolution quant aux effets des coupures.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

7.0 Levée de la séance

495^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Gabriel Dagenais, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 19 h 37).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

